

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 19 G Vœu relatif à la mise en œuvre d'un « Plan particules fines » en lien avec la médecine scolaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que depuis 1842, « Paris a fait le choix de conserver un service départemental de santé scolaire, bien que cette compétence relève de l'Etat, afin d'assurer aux enfants un suivi médico-social renforcé » ;

Considérant que « les missions relevant de la santé scolaire sont assurées auprès des 136 000 élèves des écoles du 1er degré public » ;

Considérant que le service de santé scolaire « participe très activement à la lutte contre le saturnisme, la prévention de l'obésité infantile, le dépistage des troubles sensoriels, le repérage et la prise en charge des troubles des apprentissages, la scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants porteurs de pathologie chronique » ;

Considérant que diverses études épidémiologiques ont démontré que les caractéristiques telles que l'âge, le sexe ou l'état de santé influencent la sensibilité à la pollution atmosphérique, et qu'à ce titre les enfants demeurent davantage concernés par les effets de la pollution atmosphérique ;

Considérant que chez les enfants, la maturation pulmonaire n'est que partielle à la naissance, le stock d'alvéoles continuant à se développer jusqu'à l'âge de 8 ans ;

Considérant que l'étude du programme européen *Aphekom*, reprise par l'Institut de veille sanitaire (INVS) dans un rapport de 2012, portant sur 25 villes européennes dont 9 françaises, soit un bassin de 12 millions de personnes, révélait des espérances de vie réduites, à trente ans, de 3,6 à 7,5 mois, et près de 2.900 morts prématurées en raison des émissions de particules fines ;

Considérant que cette même étude a mis en exergue que la résidence à proximité d'un axe à grande circulation est responsable de 9 à 25% des nouveaux cas d'asthme chez les enfants ;

Considérant qu'au cours d'un des pics de pollution en Ile-de-France, désormais récurrents, l'INVS a observé une « augmentation particulière » de la fréquentation des urgences chez les moins de quinze ans, et notamment chez les 5-14 ans dont les cas sont passés de 22 à 28 sur ces 4 jours ;

Considérant qu'à l'occasion de la journée mondiale de l'asthme, l'OMS a déploré un doublement des individus asthmatiques ces dix dernières années ;

Considérant que cette maladie, qui touche 10% des enfants en France, est responsable de près de 1000 décès par an, selon les observations de l'INVS précité ;

Considérant que la plupart de ces décès pourraient être évités si l'asthme était dépisté et les traitements suivis ;

Considérant que la médecine scolaire, qui organise au moins deux bilans complets au cours de la scolarité d'un enfant (entre 5 et 6 ans, puis au moment de l'orientation), se voit confier des missions de dépistage et de prévention ;

Considérant qu'au cours du bilan intervenant en fin de maternelle, en présence des parents, « les signes respiratoires évocateurs d'asthme sont systématiquement recherchés », comme l'a signifié l'adjoint à la maire de Paris en charge de la santé, au cours de la séance du Conseil de Paris de mai 2014 ;

Considérant qu'à ce titre, les données ainsi recueillies sont exploitées afin de parvenir à la construction d'« outils cliniques de dépistage qui puissent être utilisés non seulement par le service de médecine scolaire mais également par les services de P.M.I. » ;

Considérant d'autre part le Vœu de l'exécutif parisien adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014, relatif à la « lutte contre la pollution atmosphérique locale liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air » ;

Considérant en outre la Communication relative à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier soumise au Conseil de Paris des 9 et 10 février 2015 ;

Considérant enfin le vœu déposé par Béatrice Lecouturier et les élus du groupe UDI-MoDem, adopté au Conseil de Paris de novembre 2014, relatif à la prévention des activités sportives scolaires en cas de pic de pollution, qui prévoit l'élaboration d'un volet pédagogique à destination des parents et des enfants, afin de leur communiquer les attitudes et bonnes pratiques à adopter au quotidien ainsi qu'au cours des pics de pollution ;

Sur proposition de M. François HAAB, Mme Béatrice LECOUTURIER les élus du groupe UDI-Modem,

Demande à la Maire de Paris :

Que soit mis en œuvre dans le cadre du plan parisien de santé environnementale, une stratégie « particules fines » de prévention et de détection des maladies respiratoires, telles que l'asthme, auprès des enfants scolarisés en élémentaire, en lien avec la médecine scolaire.